

Ann. de Solvats  
Par. d. m. au Par. l. m.  
d'Orange. 27. de.  
1688.

191.  
Copie.  
A la Finje ce 27<sup>e</sup> Dec. 1688

Meusieurs;

Je n'ay que faire de vous témoigner combien C'est a  
un regrettable la demonstration que vous venez de luy  
faire d'avoir bien eu cisp de part en ce qui regarde le Bien  
de sa personne et de ses intérêts. Elle a voulu vous le  
faire commoistre par sa réponse qui en est jointte. Je n'ay  
pas de mesme pour l'heure a l'endroit de M. l'Evêque  
le refus de son E. de venir en une assemblée publique  
et universelle nous a choqué. Tout Romain que  
vous estes, je ne scauroy croire que vous goutiez ce  
peccé, du quel il est nombre d'exemples diversement  
containés par tout ailleurs. Et n'ay pas crainte  
le E. de Dieu dans la mesme Eglise avec formalité  
pontificale, lors que j'en voyay de Paris la nouvelle  
du rétablissement de l'autorité du Pape, et auray  
il des sujets dont la Milice ou le feu les empescheroit  
de luy souhaitter publiquement du Bien, d'en prier Dieu,  
ou luy en rendre grâces en luy Eglise? Cela est de  
consequance. Monsieur, et ne se peut bonnement  
aller icy. J'en dis mes advis au bon Estat, et  
l'ayecté en amy, comme l'ayant très ayuré. Il se  
privoit luy mesme mal de ces pointilles, et j'en seray fort  
Marry. Vous verrez d'ailleurs comme son procédé a  
eue de plaisir en ce qu'il s'en seroit. C'est l'en expliquer  
Amplement par sa réponse au Parlement. Il ne me  
reste que de m'y rapporter, en vous suppliant de  
demander, tristes bien persuadé, que je suis aussi  
assuré qu'aucun de vos Milliers amis,

Meusieurs;

